

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 12 AVRIL 2011

Délibérations n°01 à 22

Date de convocation : 05/04/2011

Date d'affichage : 14/04/2011

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

L'an deux mille onze, le douze du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 05 Avril 2011.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, MOUILLET, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

ABSENT : NEANT.

PROCURATION : NEANT.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 25 février 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 25 février 2011.

2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 : VOTE (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2010 et se retire pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2010 retracés ci-après :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur CLERC, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice, dressés par Monsieur REGAUDIE René, après s'être fait présenter les comptes administratifs,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL						
Résultats reportés	0.00	166 221.94	357 427.69	0.00	357 427.69	166 221.94
Opérations de l'exercice	769 539.82	1 065 653.39	427 824.56	538 510.38	1 197 364.38	1 604 163.77
TOTAUX	769 539.82	1 231 875.33	785 252.25	538 510.38	1 554 792.07	1 770 385.71
Résultats de clôture	0.00	462 335.51	246 741.87	0.00	246 741.87	462 335.51
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	462 335.51	246 741.87	0.00	246 741.87	462 335.51
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	462 335.51	246 741.87	0.00	0.00	215 593.64
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	0.00	16 864.16	0.00	40 681.10	0.00	57 545.26
Opérations de l'exercice	80 781.41	89 480.18	294.20	8 699.82	81 075.61	98 180.00
TOTAUX	80 781.41	106 344.34	294.20	49 380.92	81 075.61	155 725.26
Résultats de clôture	0.00	25 562.93	0.00	49 086.72	0.00	74 649.65
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	25 562.93	0.00	49 086.72	0.00	74 649.65

2°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ COMPTES DE GESTION 2010 : VOTE (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée des comptes de gestion de l'exercice 2010 établi par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2010 tels que présentés ci-après :

Conformément aux dispositions comptables, et en vertu du principe de la comptabilité en partie double (Mairie, Trésorerie), il convient alors de délibérer sur l'exécution 2010 de nos budgets effectuée par Monsieur le Trésorier d'Echenoz la Méline et de Colombier.

	Résultat de clôture exercice 2009	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture exercice 2010
I. BUDGET COMMUNAL				
□ Investissement	- 357 427,69 €	-	110 685,82 €	- 246 741,87 €
□ Fonctionnement	523 649,63 €	357 427,69 €	296 113,57 €	462 335,51 €
TOTAL	166 221,94 €	357 427,69 €	406 799,39 €	215 593,64 €
II. BUDGET ASSAINISSEMENT				
□ Investissement	40 681,10 €	-	8 405,62 €	49 086,72 €
□ Exploitation	16 864,16 €	-	8 698,77 €	25 562,93 €
TOTAL	57 545,26 €	-	17 104,39 €	74 649,65 €

Les comptes de gestion 2010 sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2010.

4/ RÉSULTATS 2010 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2010 du Budget Communal en date du 12 avril 2011. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : + 462 335,51 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2010 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010		
	Investissement	Fonctionnement
Résultats au 31/12/2010 :	- 246 741,87	+ 462 335,51
Affectation en réserves au compte 1068	246 741,87	
Report de l'excédent reporté au compte 002		215 593,64
Report du déficit reporté au compte 001	246 741,87	

**5/ RÉSULTATS 2010 – BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION
(Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2010 du Budget ASSAINISSEMENT en date du 12 avril 2011. Il y a lieu d'affecter les résultats. Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de ce même exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de : + 25 562,93 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la reprise et l'affectation des résultats 2010 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010		
	Investissement	Exploitation
Résultats au 31/12/2010 :	+ 49 086,72	+ 25 562,93
Affectation en réserves au compte 1068	-	
Report de l'excédent reporté au compte 002		25 562,93
Report de l'excédent reporté au compte 001	49 086,72	

6/ TAUX D'IMPOSITION 2011 : VOTE (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a lieu de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de reconduire les taux d'imposition 2010 ;
FIXE les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2011 :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,15 %

Impôts communaux	Bases d'imposition de 2010	Taux d'imposition de 2010	Produits d'imposition de 2010
Taxe habitation	1 428 611	10,00 %	142 861
Taxe foncière (bâti)	2 023 332	13,70 %	277 196
Taxe foncière (non bâti)	30 463	36,15 %	11 012
PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX :			431 069

Impôts communaux	Bases prévisionnelles d'imposition de 2011	Taux d'imposition de 2011	Produits prévisionnels d'imposition de 2011
Taxe habitation	1 469 000	10,00 %	146 900
Taxe foncière (bâti)	2 113 000	13,70 %	289 481
Taxe foncière (non bâti)	30 700	36,15 %	11 098
PRODUITS DES IMPOTS COMMUNAUX :			447 479

7/ REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2011 : VOTE (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer la redevance d'assainissement pour l'année 2011 qui est assise sur les consommations d'eau facturées en 2010.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la redevance est étroitement lié à la contribution appelée par la CCAV pour les charges d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le tarif 2011 assis sur la base des consommations d'eau 2010 :

- Taxe par m3 d'eau consommée en 2010 : 1,05 €uros

(Redevance identique à l'année dernière)

PREND ACTE de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte facturée au profit de l'AERMC assise sur la base des volumes facturés en 2011 :

- Taxe par m3 facturé en 2011 : 0,15 €uros

(Redevance 2010 : 0,13 €uros)

8/ ASSAINISSEMENT :TARIFS 2011 « PARTICIPATION RACCORDEMENT À L'ÉGOUT » (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la participation pour raccordement à l'égout (PRE, appelée auparavant « économie pour fosse sceptique ») est due une fois, pour toute construction neuve de bâtiment à usage d'habitation, administratifs et de bureaux, commerciaux, industriels, dès lors que le bâtiment concerné peut se raccorder à un réseau d'assainissement existant. Elle est justifiée par l'économie réalisée par le constructeur qui, s'il n'y avait pas de réseau d'assainissement collectif, serait obligé d'installer un système d'assainissement autonome.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul (CCAV) fixait le montant de la participation pour raccordement à l'égout, instaurée par le District en 1972, la recouvrait en lieu et place des communes membres et conservait 10 % des sommes encaissées chaque année.

Le Conseil communautaire de la CCAV a décidé, lors de sa séance du 15 décembre 2010, de se dessaisir de la PRE et d'en redonner la prérogative aux communes.

Il est proposé donc de reconduire les tarifs fixés par la CCAV en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les participations pour raccordement à l'égout comme suit :

- logement collectif : 250 €

- logement individuel : 473 €

- studio en habitat collectif ou individuel : 92 €

- établissements administratifs et bureaux : 473 € / sanitaire

- établissements commerciaux inférieurs à 100 m² : 250 €

- établissements commerciaux supérieurs à 100 m² : 250 € /100 m²

- établissements industriels : 473 € /sanitaire.

Selon le cas, le permis de construire ou le permis d'aménager constitue l'élément déclencheur de la PRE. En cas de non réalisation des travaux, le titulaire du permis devra transmettre une copie de l'arrêté d'annulation.

9/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011 : ATTRIBUTIONS (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au budget primitif 2011 à l'article 657481, qu'il convient de répartir aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes à l'article 657481 du budget primitif 2011 :

ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEE 2010	SUBVENTION PROPOSEE 2011	SUBVENTION ATTRIBUEE 2011
FC du Lac	3 150,00 €	2 650,00 €	2 650,00 €
Club des Aînés	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Les Amis des Arts et des Lettres	1 200,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Comité des Fêtes	800,00 €	850,00 €	850,00 €
Détente Pusey	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Anc. Combattants	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Petites Mains	450,00 €	500,00 €	500,00 €
Pusey Acti-Sport	2 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Pêche PUSEY	0,00 €	300,00 €	300,00 €
FASSAD	230,00 €	250,00 €	250,00 €
Vesoul Intens'Cité	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Cyclisme VHS	1 250,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Au Coin de l'Oreille	0,00 €	250,00 €	250,00 €
TOTAL :	12 330,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €

10/ BUDGET PRIMITIF 2011 « BUDGET COMMUNAL » : VOTE (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2011 du « Budget Communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2011 « Budget Communal » comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Opération	B.P. 2011	Chapitre / Opération	B.P. 2011
16 – Emprunts et dettes	131 000.00 €	10 – Dotations	292 000.00 €
		16 – Emprunts et dettes	1 000.00 €
Opérations		Opérations	
1001 – ACQUISITIONS	25 000.00 €	1001 – ACQUISITIONS	3 000.00 €
1002 – BATIMENTS	1 101 000.00 €	1002 – BATIMENTS	994 000.00 €
1004 – VOIRIE	96 000.00 €	1004 – VOIRIE	25 000.00 €
1006 – FORET PLANTA°	11 000.00 €	1006 – FORET PLANTA°	0.00 €
1010 – LOT. VICHARD	31 000.00 €	1010 – LOT. VICHARD	0.00 €
1011 – SPORT, CULTURE..	24 000.00 €	1011 – SPORT, CULTURE...	0.00 €
001 – Déficits reportés	247 000.00 €	021 – Virement	351 000.00 €
TOTAUX	1 666 000.00 €	TOTAUX	1 666 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2011	Chapitre	B.P. 2011
011 – Charges générales	270 000.00 €	70 – Produits	70 000.00 €
012 – Charges personnel	467 000.00 €	73 – Impôts	628 000.00 €
65 – Autres charges	89 000.00 €	74 – Dotations	219 000.00 €
66 – Charges financières	52 000.00 €	75 – Autres produits	85 000.00 €
67 – Charges excep	1 000.00 €	013 – Atténuations	12 500.00 €
042 – Opéra° d'ordre sec/sec	0.00 €	77 – Produits except.	0.00 €
023 – Virement	351 000.00 €	002 – Excédents Reportés	215 500.00 €
TOTAUX	1 230 000.00 €	TOTAUX	1 230 000.00 €

11/ BUDGET PRIMITIF 2011 « BUDGET ASSAINISSEMENT » : VOTE
(Délibération n°11) :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2011 du « Budget Assainissement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2011 « Budget Assainissement » comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2011	Chapitre	B.P. 2011
23 – Immob. En cours	67 700.00	10 – Dotations, apports	0.00
040 – Opéra° d'ordre sec/sec	300.00	040 – Opéra° d'ordre sec/sec	9 000.00
		021 – Virement	10 000.00
		001 – Excédents Reportés	49 000.00
TOTAUX	68 000.00	TOTAUX	68 000.00
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	B.P. 2011	Chapitre	B.P. 2011
011 – Charges générales	4 000.00	70 – Produits	86 300.00
014 – Atténua° produits	21 000.00	75 – Produits de ges° cour.	6 900.00
65 – Autres charges	74 500.00	042 – Opéra° d'ordre sec/sec	300.00
67 – Charges exceptionnelles	500.00		
042 – Opéra° d'ordre sec/sec	9 000.00		
023 – Virement	10 000.00		
		002 – Excédents Reportés	25 500.00
TOTAUX	119 000.00	TOTAUX	119 000.00

12/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES :
SUPPRESSION DE TROIS POSTES (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°029/2010 en date du 17 avril 2010, le conseil municipal de Pusey a décidé de créer :

- un poste de « Rédacteur Chef » à temps non complet à hauteur de 17,06 heures hebdomadaires ;
- un poste d' « Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe » à temps complet ;
- un poste d' « Agent Technique Principal de 1^{ère} Classe » à temps complet.

Ces créations de postes correspondent aux avancements de grades des employés communaux pour l'année 2010. De fait, ces postes sont pourvus et les anciens postes sont vacants.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a saisi le CTP du Centre de Gestion de la Haute-Saône quant à la suppression des postes vacants. Le CTP, lors de sa séance du 31 mars 2011, a émis un avis favorable sur les dites suppression de poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SUPPRIME du tableau des effectifs budgétaires communaux :

- 1 poste de « Rédacteur Principal » à temps non complet à hauteur de 17,06 heures hebdomadaires ;
- 1 poste d' « Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe » à temps complet ;
- 1 poste d' « Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe » à temps complet.

SUPPRIME le régime indemnitaire associé aux postes ci-dessus supprimés.

13/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2011 : PRIORITÉS ET CONSULTATIONS (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2011 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation des opérations 2011 comme suit :

Programme	Estimatif TTC	Priorité	Imputation	Consultation
<u>Acquisitions :</u> Mobiliier - Mairie	11 000,00 €	2011	2184 / 1001	Monsieur MANTION
Illuminations de Noël	5 000,00 €	2011	21884 / 1001	Madame FALLOT
<u>Travaux sur les bâtiments :</u> Praticables de scène	6 600,00 €	2011	2184 / 1002	Monsieur CLERC
Rangement	3 400,00 €	2011	2184 / 1002	Monsieur CLERC
Accès handicapés – Eglise	4 500,00 €	2011	23132 / 1002	Monsieur CLERC
Abri poubelle - Salle Polyvalente	2 500,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur FRANCHI
Aménagement – Grange Athey	5 000,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Porte sectionnelle – Ateliers Municipaux	3 400,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Vitrage - Ecole	1 200,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Réfection sols – Ecole	23 000,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Robinetterie – Salle Polyvalente	800,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Rénovation - Mairie	52 000,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Micro-crèche	26 000,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Façades – Mairie	17 000,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur POLIEN
Crépi – Salle Saint Maurice	1 000,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Chauffage – Salle Polyvalente	1 000,00 €	2011	23134 / 1002	Monsieur CLERC
Maison des associations	963 500,00 €	2011	23139 / 1002	Monsieur POLIEN
<u>Travaux de voirie et VRD:</u> Programme réfection voirie	60 000,00 €	2011	231511 / 1004	Monsieur CLERC
Travaux dur les réseaux	16 200,00 €	2011	231512 / 1004	Monsieur CLERC
<u>Bois :</u> Régénération du bois 2011	6 500,00 €	2011	2117 / 1006	Monsieur REYNOUD
<u>Embellissement, environnement :</u> Travaux d'embellissement floraux	4 500,00 €	2011	21211 / 1006	Madame FALLOT
<u>Programmes pour la jeunesse, le sport et la culture :</u> Tableau – Ecole	700,00 €	2011	2184 / 1011	Madame MOINOT
Vestiaires – Salle Polyvalente	400,00 €	2011	2184 / 1011	Madame MOINOT
Portant – Salle Polyvalente	500,00 €	2011	2184 / 1011	Madame MOINOT
Défibrillateur	2 500,00 €	2011	2188 / 1011	Monsieur CLERC
Crédits pour le CMJ	3 000 ,00 €	2011	2188 / 1011	Monsieur MANTION
Bâtiment – Terrain de football	12 000,00 €	2011	231520 / 1011	Monsieur ODRION

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge des opérations (comme ci-dessus décrit) à procéder à une consultation et signer les documents afférents à la passation de la commande.

14/ BOIS COMMUNAL : PROGRAMME DE TRAVAUX 2011 (Délibération n°14) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission « Bois et Forêts » a validé le programme de travaux 2011 estimé par les services de l'O.N.F. à :

Partie « Investissement » : 6.133,37 € HT (soit 6.470,71 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux 2011 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande des travaux auprès de l'O.N.F. pour ces travaux, à savoir :

Partie « Investissement » : 6.133,37 € HT (soit 6.470,71 € TTC).

15/ EXTENSION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : ESTIMATIF ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°15) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par la SCICAE de Ray-Cendrecourt relatif au projet de renforcement électrique BTA de l'Impasse des Tamaris au profit de Madame HERY Annabelle.

A l'appui de ce courrier, est joint un devis d'un montant HT de 2 796,83.

Ces travaux sont de maîtrise d'ouvrage communal. C'est donc à la Commune de Pusey de passer commande de ces travaux.

Néanmoins, Madame HERY Annabelle étant demandeur de la réalisation de ces travaux, cette dernière devra financer le coût résiduel de ce renforcement électrique.

Il convient donc d'approuver le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser les travaux d'extension électrique et accepter le devis de la SCICAE comme suit :

Dossier	HERY Annabelle
Travaux HT	2 796,83 €
Divers et imprévus	203,17 €
TOTAL H.T.	3 000,00 €
TVA 19,60 %	588,00 €
TOTAL TTC	3 588,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Saône au titre des aides FACÉ et à signer une convention de participation auprès de Madame HERY Annabelle suivant le plan de financement comme suit :

Dossier	HERY Annabelle
Montant TTC	3 588,00 €
Subvention FACE	23 ml x 95 €
Au taux de 65 %	=
Plafonnée	2 185,00 €
à 95 € TTC /ml	Subv. : 1 420,25 €
TVA	588,00 €
SOULTE à la charge de Madame HERY Annabelle	1 579,75 €

16/ MICRO-CRÈCHE : PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°16) :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Pusey a décidé de monter une structure « Micro-Crèche » qui est ouverte depuis la mi-mars 2011.

Cette structure est gérée par la Fédération Départementale des Familles Rurales de Haute-Saône.

Les locaux de la « Micro-Crèche » appartiennent à la SAS NOIDIS pour lesquels la Commune de Pusey est locataire.

La SAS NOIDIS et la Commune de Pusey ont entrepris les travaux nécessaires à la mise aux normes de cette structure d'accueil.

Monsieur le Maire a signé une convention avec la CAF de la Haute-Saône pour l'obtention d'aides d'investissement.

Il convient donc d'approuver le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement des travaux de la « Micro-Crèche » :

REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT EN "MICRO-CRECHE"				
LOT :	ENTREPRISES	DEVIS HT	PRISE EN CHARGE	
			SAS NOIDIS	CNE DE PUSEY
N°01 : Abords	VOIGIER	14 828.34 €	- €	14 828.34 €
N°02 : Menuiseries extérieures	OPM	1 820.00 €	1 820.00 €	- €
N°03 : Menuiseries intérieures	MOUGIN	15 555.64 €	15 555.64 €	- €
N°03B : Menuiseries diverses	MOUGIN	4 930.04 €	- €	4 930.04 €
N°04 : Plâtrerie	QUINET	6 397.99 €	6 397.99 €	- €
N°05 : Sol	FILIPUZZI	5 299.13 €	5 299.13 €	- €
N°06 : Métallerie	DG METAL	6 870.00 €	6 870.00 €	- €
N°07 : Plomberie	VICTOIRE	9 204.81 €	9 204.81 €	- €
N°08 : Electricité	SIELEC	2 996.23 €	2 996.23 €	- €
N°09 : Store	PHILIPONNET	1 990.00 €	- €	1 990.00 €
TOTAUX H.T. :		69 892.18 €	48 143.80 €	21 748.38 €
SUBVENTION CAF 80 % :		17 398.70 €	- €	17 398.70 €
AUTOFINANCEMENT NET :		52 493.48 €	48 143.80 €	4 349.68 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières d'investissement auprès de la CAF de la Haute-Saône comme vu dans le plan de financement ci-dessus décrit.

17/ RÉNOVATION DES FAÇADES DE LA MAIRIE : ESTIMATIF ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°17) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2011 et de la programmation des travaux 2011, des crédits ont été inscrits pour la rénovation des façades de la Mairie.

Une consultation a été faite et l'entreprise VINCENT de Villeparois a présenté un devis de 14 087,82 € HT pour ces travaux.

Ces travaux de rénovation de façades de la Mairie sont éligibles à la politique de soutien à la rénovation des façades menée par la CCAV.

Il convient donc d'approuver le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le 3ème Adjoint au Maire à passer commande auprès de l'entreprise VINCENT de Villeparois pour un

montant HT de 14 087,82 €uros les travaux de rénovation des façades de la Mairie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la CCAV au titre à la politique de soutien à la rénovation des façades suivant le plan de financement comme suit :

Dossier	Façades de la Maire
Travaux HT	14 087,82 €
Divers et imprévus	912,18 €
TOTAL HT :	15 000,00 €
Subvention CCAV 15 000 € x 20,00 %	3 000,00 €
Autofinancement communal :	12 000,00 €

18/ RÉNOVATION SOLS DE L'ECOLE : ESTIMATIF ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°18) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2011 et de la programmation des travaux 2011, des crédits ont été inscrits pour la rénovation des sols de l'Ecole.

La SARL CARRELAGES FILIPUZZI de Vesoul nous a présenté l'offre suivante pour ces travaux :

RENOVATION SOLS ECOLE	Montant Total	Salle de classe		Sanitaires		Pièces annexes	
		"Petits"	"CP"	"Grand"	"Petit"	Hall	Tisannerie
Travaux préparatoires	5 152.40	382.50	382.50	1 036.00	235.60	2 751.00	364.80
Dépose sols souples	765.00	382.50	382.50	-	-	-	-
Démolition sols carrelés	3 529.60	-	-	510.00	235.60	2 496.00	288.00
Démolition faïence	602.80	-	-	526.00	-	-	76.80
Démolition murêts	255.00	-	-	-	-	255.00	-
Carrelage	4 709.12	-	-	713.40	416.00	3 154.44	425.28
Carrelage colle	3 882.56	-	-	561.00	259.16	2 745.60	316.80
Plinthes	826.56	-	-	152.40	156.84	408.84	108.48
Revêtements de sols	5 406.00	2 703.00	2 703.00	-	-	-	-
Ragréage	714.00	357.00	357.00	-	-	-	-
Revêtements de sols	4 692.00	2 346.00	2 346.00	-	-	-	-
Revêtements muraux	919.60	-	-	778.80	-	-	140.80
Faïence	919.60	-	-	778.80	-	-	140.80
Divers	2 653.80	72.00	72.00	393.00	117.80	1 737.00	262.00
Chappe lissée	1 764.80	-	-	255.00	117.80	1 248.00	144.00
Profilés de finition	369.00	72.00	72.00	18.00	-	189.00	18.00
Siphons de sol	220.00	-	-	120.00	-	-	100.00
Tapis de propreté	300.00	-	-	-	-	300.00	-
TOTAUX HT :	18 840.92	3 157.50	3 157.50	2 921.20	769.40	7 642.44	1 192.88
Divers et imprévus :	1 159.08	192.50	192.50	178.80	80.60	357.56	157.12
TOTAUX HT ESTIMATIFS :	20 000.00	3 350.00	3 350.00	3 100.00	850.00	8 000.00	1 350.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'offre remise par la SARL CARRELAGES FILIPUZZI de Vesoul pour un montant de 18.840,92 €uros HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au taux maximum auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Saône comme établi ci-après dans le plan de financement ;

APPROUVE le plan de financement pour les travaux de « rénovation des sols de l'école » comme suit :

RENOVATION DES SOLS DE L'ECOLE			
	Salles de classes	Sanitaires	Pièces annexes
Coût TTC : (Crédits ouverts 2011)	8.013,20 €	4.724,20 €	11.182,60 €
	23.920,00 €		
PLAN DE FINANCEMENT			
Coût HT :	6.700,00 €	3.950,00 €	9.350,00 €
	20.000,00 €		
<u>Subvention attendue :</u> Conseil Général de la Haute-Saône (Fiche E2)			
Nombre de points :	15		
Nombre d'école : 1	5		
Nombre de classes : 7	10		
Plafond des dépenses subventionnables :	12 000 €		
Effort fiscal Cne Pusey année 2010 :	0,766240		
Taux de subvention :	35,00 % (2 ^{ème} tranche)		
Subvention attendue : (dépenses éligibles plafonnées à 12.000 €)	4.200,00 €		
Solde : (Autofinancement communal)	15.800,00 €		

19/ MAISON DES ASSOCIATIONS : ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGE » **(Délibération n°19) :**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de souscrire une assurance « Dommages ouvrage » pour le bâtiment « Maison des Associations ».

En tant que maître d'ouvrage (la personne faisant réaliser des travaux de construction par une ou plusieurs entreprises), la loi 78.12 du 4 janvier 1978 nous oblige à contracter une assurance dommages ouvrage.

Elle a pour but de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre une décision de justice. La compagnie fournissant cette prestation, se retournera par la suite, contre le responsable des désordres. L'assurance Dommages Ouvrage s'applique pour tous les désordres relevant de la garantie décennale (c'est-à-dire ceux afférents à la solidité ou à l'étanchéité d'un édifice, qui le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné). Elle débute au terme de la première année suivant la réception des travaux, prenant ainsi le relais de la garantie de parfait achèvement, et expire en même temps que la garantie décennale, soit une durée totale de 9 années.

Notre assureur, la société GROUPAMA, nous a fait parvenir une proposition financière pour une assurance « Dommages Ouvrage » pour la Maison des Associations qui s'élève à 10.171,70 € TTC (Garantie de base + garanties facultatives).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire auprès de la société GROUPAMA une assurance « Dommages Ouvrage » pour la Maison des Associations pour un montant de 10.171,70 € TTC comprenant la garantie de base et les garanties facultatives.

20/ MAISON DES ASSOCIATIONS : CONSULTATION EMPRUNTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS (Délibération n°20) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le plan de financement de la « Maison des Associations » lors de la séance plénière du 25 Février 2011 qui se résume comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT : MAISON DES ASSOCIATIONS	
Coût TTC:	900 000,00 €
TVA :	150 000,00 €
Coût HT :	750 000,00 €
Subventions notifiées :	94 750,00 €
Subventions attendues :	194 500,00 €
Financement minimum par emprunt :	460 750,00 €
Financement maximum par emprunt :	655 250,00 €

Il convient donc de mettre en place les financements nécessaires pour faire face aux engagements pris pour la réalisation de ce bâtiment :

- un prêt relais TVA pour 150 000,00 € maxi, sur 12 mois ;
- une ligne de trésorerie pour 750 000,00 € maxi, sur 12 mois ;
- scinder en 2 tranches l'emprunt nécessaire au financement de la « Maison des Associations » dans l'attente des décisions quant aux subventions attendues et au coût réel final de l'opération. La première tranche peut donc être évaluée à 400 000,00 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires pour le financement de la « Maison des Associations » dans les meilleures conditions sur la base du plan de financement ci-dessus décrit ;

DEMANDE à Monsieur le Maire de présenter la synthèse des consultations lors d'une prochaine séance plénière afin que le Conseil Municipal statue sur les contrats à souscrire.

21/ MISE EN CONFORMITÉ DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – PHASE « ETUDES » : ESTIMATIF ET PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°21) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey s'était positionné lors de la séance plénière du 16 Décembre 2010 par l'approbation d'un programme prévisionnel de travaux à entreprendre pour se conformer aux préconisations du schéma directeur d'assainissement de la CCAV et qui se résume comme suit :

- 2011 à 2012 : Enquêtes sur les branchements susceptibles d'être inversés;
- 2011 à 2013 : Travaux de reprise des branchements.

Il est proposé de retenir l'entreprise EVI de Ronchamp pour un montant estimatif de 6 342,00 € HT et qui correspond aux prestations suivantes :

Prestations	Quantité	Unité	Prix Unitaire HT	Total HT
Test à la fluorescéine	50	Unité	35,00 €	1 750,00 €
Enquêtes en porte à porte	50	Unité	28,00 €	1 400,00 €
Inspection nocturne	1	Nuit	880,00 €	880,00 €
Mesure de débit sur 15 jours	1	Unité	490,00 €	490,00 €
Test à la fumé	1 715	MI	0,80 €	1 372,00 €
Amené du matériel	1	Ft	250,00 €	250,00 €
Rapport papier + CD	1	Ft	200,00 €	200,00 €
Total HT des prestations :				6 342,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition financière présentée par la société EVI de Ronchamp ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de la société EVI dans les conditions ci-dessus décrites ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières au taux maximum auprès de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse comme suit :

Enquêtes sur les branchements	Montant HT
Enquêtes sur les branchements	6 342,00 €
Divers et imprévus	658,00 €
TOTAL :	7 000,00 €
Subvention attendue AERMC :	2 100,00 €
7 000,00 € x 30,00 %	
Autofinancement communal :	4 900,00 €

22/ C.A.U.E. : PROPOSITION D'ADHÉSION (Délibération n°22) :

Monsieur le Maire fait lecture à l'Assemblée de la brochure envoyée par le C.A.U.E. de Haute-Saône en date du 08 février 2011 quant à une adhésion éventuelle de la Commune de Pusey.

La cotisation annuelle au C.A.U.E. est de 300,00 € pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Pusey au C.A.U.E de Haute-Saône.

23/ QUESTIONS DIVERSES :

• Collège « Jean Macé » : Demande de subvention scolaire :

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

• A.D.M.R. : Demande de subvention :

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à hauteur de 250 € euros pour la demande de subvention présentée.

Cette demande repassera devant le Conseil Municipal pour validation une fois la réception en Mairie du bilan et des interventions faites sur la Commune de Pusey.

• CROIX-ROUGE FRANCAISE : Demande de subvention :

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

- **« Lire à l'hôpital » : Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal refuse la demande de subvention présentée.

24/ RAPPORT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES :

- **Accueil de loisirs d'avril 2011 :**

Madame MOINOT informe l'Assemblée que les inscriptions sont au niveau de celles du mois de février 2011, soit environ 30 enfants inscrits

- **Maison des Associations :**

Monsieur POLIEN informe que le démarrage des travaux est programmé pour la fin avril 2011.

- **Comptage de véhicules – « Vaivre-Pusey » :**

Les services du Conseil Général de la Haute-Saône ont été effectués une campagne de comptage de véhicule sur l'axe « Vaivre-Pusey » au niveau du pont du l'échangeur de la 2 x 2 voies :

Dans le sens de circulation :

- « Vaivre-Pusey » :
 - o 603 VL / jour
 - o 51 PL / jour
- « Pusey-Vaivre » :
 - o 2 409 VL / jour
 - o 156 PL / jour

- **Micro-Crèche :**

Le démarrage est encourageant et les inscriptions se poursuivent.
Une date devra être arrêtée pour l'inauguration.

- **Repas du 08 mai 2011 :**

Le choix du menu a été effectué par les membres du C.C.A.S.

Le prix du repas est fixé à 25 €uros par personne.

- **Bois communaux :**

Monsieur REYNOUD va convoquer Monsieur BRUNNEL de l'ONF le plus rapidement possible pour qu'il prenne les dispositions nécessaires face aux dysfonctionnements constatés de la part de certains affouagistes.

- **Problème de déchets :**

Monsieur MANTION demande que des poubelles soient installées à plusieurs endroits du village (mairie, plateau sportif, stade...).

De plus, un porte-vélos devra être mis en place devant la Mairie.

- **Conseil Municipal des Jeunes :**

Le CMJ se propose de repeindre l'abribus situé derrière la Mairie.

- **Site Internet de la Commune :**

Monsieur MANTION demande que soit créée une petite commission destinée au lancement de la création du site.

Madame MOINOT et Monsieur VUILLEMOT rejoignent Monsieur MANTION dans cette commission.

- **Travaux de voirie :**

Monsieur CLERC fait le point sur les travaux engagés, déjà réalisés et restant à faire.

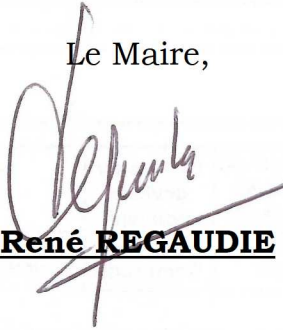
Le Chemin des Essarts et le Chemin de Germinéy ont déjà été repris.

La réfection de la petite cour devant l'Ecole est programmée pour les vacances de Pâques 2011.

Les réparations localisées se feront très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

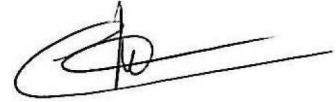
Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT